

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET** : Garants des coupes d'affouages Section de Vaux Saint Sulpice

Séance du 11 mars 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à dix-huit heures et trente-cinq, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 18**

BEVOZ Sébastien, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 7**

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Monsieur Patrick GENOD  
BORGEOOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT  
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS  
FUMEX Jacques pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN  
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Philippe EMIN  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 4**

BOYER Corinne  
BROCHET Olivier  
FORAY Gaëlle  
LYAUDET (MARIN) Jessie,

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**En présence de 18 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 22 votants**

**VU** les articles L. 145-1 et L 138-12 du Code Forestier

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite aux démissions des garants d'affouages de la forêt sectionale de Vaux Saint-Sulpice, celle de Monsieur Loïc HAXAIRE reçue le 08 février 2024 et de Madame Marie-Thérèse VERMEERBERGEN reçue le 12 février 2024, il est nécessaire de nommer trois garants afin de garantir la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied.

Monsieur le Maire ayant eu la confirmation verbale de Monsieur Nicolas MONTORIO domicilié à Vaux Saint Sulpice et de Monsieur Mathieu REA domicilié à Tré Charavu, il propose leur nomination comme garant des coupes d'affouages.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DESIGNE** comme garants des coupes d'affouages de la Forêt sectionale de Vaux Saint Sulpice :
  - Monsieur Roland SATET
  - Monsieur Nicolas MONTORIO
  - Monsieur Mathieu REA
  
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.  
Le Maire, Philippe EMIN

